COMMISSION DE SECURITE DU 05 OCTOBRE 2026

Présents : CLAUDE Karine, CLEUVENOT DUC Valentin, CUNY Philippe, GASSER-MANGEOT Aurélie, GROSJEAN Marie-Agnès, HOUOT Didier, LANGLOIS Willy, MESDAG Jean-François, PHILIPPE Jean-Michel, PIQUÉE Yannick, ROBERT Dorine, ROHR Michaël.

Excusés : AUBERT Emmanuelle, BENARD Marie-Danièle, SINIGAGLIA Pascal, PARIS Audrey.

1) Informations sur diverses modifications de la signalisation routière

a) Implantation d'un panneau "Circulation interdite aux véhicules à moteur" sur le chemin reliant la Rue de la Bauche à la Route de la Prêle (demande de Mr le Maire)
b) Implantation d'un panneau "Voie sans issue" sur le chemin rural reliant la Route de Chèvreroche à la Route du Haut du Tôt (demande de Mme LERAT)
c) Une quille interdisant le passage des véhicules à moteur sera installée Rue du Réal Banal à l'issue des travaux de la piscine. Le panneau "circulation interdite aux véhicules à moteur" sera décalé à hauteur du cabinet de kiné.
d) Création d'un passage piéton à hauteur du 38 Rue des Grands Prés (demande de Mme GUIDAT)
e) Matérialisation d'une interdiction de stationner Rue Albert Jacquemin à l'angle de la Ruelle du Damon (demandes de Mr GEORGES et du Garage BERTRAND)
f) Incohérence de panneaux et manque de signalisation pour l'arrêté général (24 carrefours identifiés)
 - La signalétique qui sera matérialisée respecte la logique que Code de la Route en fonction des routes prioritaires et des voies secondaires. Pas d'objections de la part des membres de la commission.

2) Carrefours non signalés et incohérence de signalisation

Avis de la Commission

*** Les carrefours où reste établie la règle de la priorité à droite en l'absence de panneaux :**

- Rue Hubert Curien / Rue Ariane



- Lotissement Le Clos du Moulin



- Rue des Réservoirs / Rue des Roches de Zainvillers



*** Le carrefours où un "Cédez le passage" sera matérialisé :**

- Rue du Jumelage / Route du Bois de Nol / Chemin du Ridot



- Route du Haut des Charmes / Route de la Croix des Hêtres



**** Divers***

- Impasse de la Clairière / Rue de la Goutte de Laine

Mettre panonceau " à 20m" sous le panneau "Interdit de tourner à droite".



- Circulation interdite aux PL de + 3.5T Rue Michel Collinet

Ajouter un panneau coté rond-point de Nol afin d'interdire la circulation aux véhicules de + de 3.5 T dans les 2 sens, sauf aux transports scolaires.





- Rue des Bruyères / Rue des Réservoirs

Ajouter un panneau "sens unique" dans le sens montant en raison de la largeur de la voie et de la présence d'un panneau "sens interdit" de l'autre côté de la rue.





3) Mise en sens unique de la Rue des Rosiers (demande de Mme THOMAS)

La circulation est difficile dans la rue des Rosiers car la rue est étroite et sinueuse. Il est proposé de mettre cette rue en sens unique. La circulation se ferait dans le sens Rue Jean Moulin vers les restos du cœur.

Avis de la Commission :

- Consulter les riverains de la Rue des Rosiers pour le sens unique
- Interdire le stationnement en début de rue sur la chaussée
- Le carrefour à l'angle de la Rue des Rosiers avec le Chemin du Daval, coté RD, reste en priorité à droite, sans panneau.





4) Stationnement des deux roues devant le collège.

Le conseil départemental a refusé de créer un emplacement derrière la place PMR devant le collège.

La place réservée aux deux roues pourrait être créée devant l'ancien accès ou à la place d'un ou deux emplacements Allée des Cerisiers mais serait assez loin de l'entrée.

Avis de la Commission : Refaire une demande au CD avec un plan et en précisant que la mairie prendrait en charge l'aménagement.



5) Retour sur les aménagements de l'été à pérenniser, ou non.

a) Interdiction de tourner à gauche du Chemin du Camping vers la Rue du Mettey (Eric LEGROS et les riverains sont convaincus de la mesure : moins de circulation, plus de piétons, plus sécurisant).



b) Chicanes Route de la Croix des Hêtres pour limiter la vitesse

Le centre équestre souhaite pérenniser la mesure mais en améliorant les chicanes (plus lourdes).





Avis de la Commission : - Les deux mesures sont à pérenniser tous les ans en juillet et en août

6) Vitesse excessive Rue Aristid Briand (demande de Mr MIGNON)

Un chat est mort écrasé par une voiture qui roulait un peu vite dans la rue. Le riverain propose de mettre cette rue à 30km/h.

Avis de la Commission - Proposition non retenue. La mesure n'est pas indispensable compte tenu de la configuration de la rue.





7) Circulation Ruelle du Damon (demande de Mme MUNDING)

A plusieurs reprises Mme MUNDING a signalé que la quille n'était pas correctement fixée dans la ruelle.

A plusieurs reprises les STM sont allés la resserrer.

A priori c'est le voisin qui la dessert afin de faire passer des véhicules pour éviter qu'ils ne fassent demi-tour ou pour couper au plus court.

Solutions : changer le pas de vis, mettre une deuxième quille ou mettre un gros caillou.

- *Avis de la Commission* : Propositions non retenues.

Changer le pas de vis ne changerait pas le problème si le riverain dispose d'une clé pour pouvoir l'enlever.

La mise en place d'un dispositif complémentaire ne faciliterait pas le passage des services de secours et des agents de la commune en cas de nécessité (déneigement, entretien,..).





8) Sécurisation des passages piétons Rue d'Alsace (demande de Mr et Mme VIARD)

La vitesse est excessive Rue d'Alsace et la traversée des piétons est compliquée pour se rendre Rue du Jumelage.

Les passages piétons ont été repeint avec leurs bandes de sécurité mais il est proposé d'installer des silhouettes de prévention afin d'inciter les automobilistes à ralentir encore plus.

- *Avis de la Commission* : Décision non prise – Réflexion en cours quant au coût du dispositif et à l'utilité sur le long terme de cette solution.





9) Stationnement devant le Bar des Grandes Gueules + Visibilité au passage piéton

Les véhicules se garent sur le terre-plein devant le Bar des Grandes Gueules mais très souvent ils débordent sur le trottoir. De plus les voitures quittent ce "parking" par le passage piéton.

La circulation des piétons est réduite ou difficile à cet endroit.

Les voitures reculent sur la route pour ressortir en roulant sur le trottoir.

De plus dans ce secteur, la traversée des piétons est compliquée car lorsque les véhicules sont arrêtés au STOP, ils traversent entre les voitures sans être visible de ceux qui arrivent de la Rue René Demangeon.

- *Avis de la Commission :*

- Interdire le stationnement sur la partie de voie communale pour avoir une meilleure visibilité et sécuriser le passage des piétons

- Aller voir le gérant du bar pour l'informer de la mesure





Par délégation du Maire

L'Adjoint à la sécurité

Philippe CUNY

MAIRIE DE VAGNEY (VOSGES)